



**SAINT-AUGUSTIN**  
**DE-DESMAURES**

## **AVIS DE DÉROGATION MINEURE** **71, RUE DES GRANDS-LACS**

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes, donné par la soussignée, greffière, qu'il y aura séance extraordinaire du conseil municipal ce 20 février 2012, à 20 h à l'hôtel de ville, sis au 200, route de Fossambault, dans la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante:

La demande de dérogation mineure vise à rendre réputée conforme l'implantation d'un tablier de manœuvre ne permettant pas à un véhicule d'accéder à l'aire de chargement et de déchargement en marche avant et changer complètement de direction sans pour cela emprunter la voie publique, tel qu'exigé au Règlement de zonage n° 480-85.

À titre d'effet, il y aurait présence d'un tablier de manœuvre ne permettant pas à un véhicule d'accéder à l'aire de chargement et de déchargement en marche avant et changer complètement de direction sans pour cela emprunter la voie publique.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures,  
ce 3<sup>e</sup> jour de février 2012

M<sup>e</sup> Caroline Nadeau, greffière  
Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures  
[www.ville.st-augustin.qc.ca](http://www.ville.st-augustin.qc.ca)